

INSCRIPTION AU LYCEE JEAN MERMOZ MONTPELLIER

Pour procéder à l'inscription, les familles devront se présenter au :
Lycée Jean Mermoz - MDL - 717, avenue Jean Mermoz - 34060 MONTPELLIER

LISTE DES PIECES A FOURNIR

<input type="checkbox"/>	Dossier d'inscription dûment complété et signé
<input type="checkbox"/>	Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève (carte d'identité ou passeport).
<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret de famille
<input type="checkbox"/>	En cas de séparation des parents, la copie de la décision officielle de l'autorité parentale.
<input type="checkbox"/>	Photocopie des bulletins de l'année scolaire précédente
<input type="checkbox"/>	Photocopie de l'ASSR2
<input type="checkbox"/>	Fiche Infirmierie complétée et signée (avec photo)
<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/>	Pour les boursiers, la notification de bourse ou à défaut l'accusé réception du dépôt de dossier et un RIB au nom du responsable qui perçoit la bourse.
<input type="checkbox"/>	RIB au nom de l'élève pour les élèves scolarisés en section professionnelle
<input type="checkbox"/>	INTERNAT : une demande spécifique sera à remplir sur place

Nota : la décision d'attribution d'une place à l'internat vous sera communiquée par voie postale à compter de mi- juillet .

Restauration Scolaire - Cafétéria

Seule la carte jeune région permet l'accès à la restauration/caféteria.

Si vous n'en avez pas, elle est à demander individuellement par l'élève sur le site Carte Jeune Région (<https://www.laregion.fr/Demander-sa-Carte-Jeune-Region>)

Un service de restauration fonctionne au lycée ; c'est un service rendu à la collectivité et chacun peut en bénéficier.

L'accès au service de restauration et/ou cafétéria) s'effectue au moyen de la Carte Jeune Région qui permet de débiter le compte ouvert au nom de l'usager :

- ➔ de la valeur d'un repas pour le restaurant en salle (4,10€ le repas),
- ➔ de la valeur des achats effectués à la cafétéria (7€ par jour maximum).

Les versements alimentant cette carte :

Les versements suivants sont d'une valeur minimale de 20€, sauf cas exceptionnels et période de fin d'année, ils peuvent s'effectuer comme suit :

1. par carte bancaire ou chèque à la borne interactive située dans le hall d'entrée du lycée.
2. par virement sur le site internet du lycée ou via PRONOTE accès Parents.
3. en espèces auprès du secrétariat des élèves.

La carte est strictement personnelle. Elle ne se prête pas, ne se donne pas. Elle reste utilisable durant toute la présence du titulaire au lycée.

Toute perte de carte devra être signalée sans délai au secrétariat élèves qui bloquera le compte concerné afin, qu'elle ne soit pas utilisée par un tiers.

En fin d'année scolaire: Gestion du solde

- Pour ceux qui ne quittent pas l'établissement le solde du compte est reporté sur l'année suivante.
- Pour ceux qui quittent définitivement l'établissement et uniquement dans ce cas, le solde supérieur à 3.00€ est restitué, sur demande écrite transmise au secrétariat élèves dans les trois mois qui suivent la sortie de l'établissement, sous réserve de la fourniture d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

A défaut le solde sera conservé par l'établissement.